



Coupe de l'Amitié Corporative des Deux-Sèvres

Association régie par la loi de 1901

Nature et titre du document	CR réunion des capitaines
Réf. du document	CACDS Section badminton CR réunion des capitaines 20250903.doc
Rédacteur (s)	Eric PEROCHON / Sandra BARATON

Participants

Eric PEROCHON (responsable section badminton CACDS), Sandra BARATON (co-responsable section badminton CACDS), capitaines.

1 Equipes

- Poule 1 : Périgné2, BC Châtillon1, Vouille1, ENSOA1, ATSCAF-CASC1, Beauvoir,
- Poule 2 : RB'n Bad, Celles S/ Belle, ABC Magné1, Vouillé2, ENSOA2, FRR1,
- Poule 3 : Champdeniers1, Coulonges, BC Châtillon2, MACIF1, St maxire1, Prahecq,
- Poule 4 : Aiffres1, ATSCAF-CASC2, BC Châtillon4, Périgné, ECN, Champdeniers2,
- Poule 5 : BC Châtillon3, FRR2, ENSOA3, MACIF2, Vouillé3, BC Vasles,
- Poule 6 : La Crèche2, ABC Magné2, St Maxire2, Coulonges2, LADM1, Mutavie,
- Poule 7 : Mauzé, Celles sur Belle 2, Melle, Exoudun, Sainte Néomaye, LADM2,
- Poule 8 : Chauray, Beauvoir 2, Mauzé2, Exoudun2, Le volant gâtinais, IMA ?.

2 Calendrier

- Calendrier global de l'année => réalisé. A mettre sur le site => action Eric.

3 Autres informations

- AG le 2 octobre :
 - Remise des trophées aux capitaines des équipes ayant remporté le championnat de leur poule.
 - Tous les capitaines sont conviés ou peuvent se faire représenter s'ils ne sont pas disponibles.
 - Le bureau de la CACDS doit comporter 9 membres. Or depuis 2 ans, le bureau est composé de 6 membres. Aussi nous espérons 3 « volontaires » parmi les capitaines pour intégrer le bureau.
- Classement :
 - Une nouvelle grille de classement établie par la fédération est entrée en vigueur en septembre. A voir s'il y aura besoin d'une table de correspondance.
- Les relais de l'information :
 - Poule 1 : Mickaël
 - Poule 2 : Cédric
 - Poule 3 : Andréa
 - Poule 4 : Dylan
 - Poule 5 : Yonathan



Coupe de l'Amitié Corporative des Deux-Sèvres

Association régie par la loi de 1901

- Poule 6 : Leslie
- Poule 7 : Myriam
- Poule 8 : Alain
- Coupe : Tom

Les relais poursuivent la gestion et la diffusion des résultats des rencontres. Ils gèrent également les documents d'inscription.

- Tous les documents pour les inscriptions sont disponibles sur le site.
 - Les équipes devront désigner un vice-capitaine.
 - L'adresse mail des trésoriers devra être précisée afin que la facture soit envoyée par mail.
 - Merci aux capitaines de se relire pour vérifier qu'ils n'ont pas oublié d'information (signature, adresse, tel, ...)
 - Penser à préciser si toutes les équipes d'un même club jouent le même soir ou en alternance avec l'extérieur.
 - Penser à communiquer les nouveaux créneaux ou changement d'horaire.
 - Les certificats médicaux seront désormais valables pour 3 ans :
 - pour les nouveaux adhérents, un certificat sera à fournir.
 - Pour ceux qui ont fourni un certificat l'année dernière, ils devront remplir un questionnaire santé (disponible sur le site CACSD) qui leur indiquera s'ils ont besoin de retourner chez le médecin ou non. Ce dispositif concerne les personnes majeures et mineures.

=> L'ensemble des documents est à renvoyer sur l'adresse : assocacds@gmail.com pour la date butoir du 12 octobre 2025.

Dans le tableau des créneaux, ajouter une colonne « heure début des matchs » => action Eric.

- Afin de ne pas diffuser les signatures sur le site, les capitaines ou vice-capitaines sont invités à mettre leur initiale plutôt que leur signature sur les feuilles de match. Ils sont également invités à utiliser ADOBESCAN ou Clearscanner pour transmettre les feuilles de match afin de limiter le poids des fichiers transmis.
- Liste des documents (et leur format) à envoyer : demande d'adhésions (un PDF avec signature **ET** un PDF sans signature) ; demande d'engagement (un PDF avec signature **ET** un PDF sans signature) ; Certificat médicaux et Droit à l'image (PDF avec signature).
- Ils seront ensuite mis en ligne. Comme chaque année, de nouveaux joueurs peuvent être inscrits jusqu'au 31/12 (sauf cas du joker médical, voir règlement) : dans ce cas les capitaines doivent reprendre le document déjà rempli et le compléter. 12 lignes disponibles : si l'équipe est composée de plus de 12 joueurs => refaire un nouveau document.
- Les équipes ne remporteront pas de points tant que les documents ne seront pas conformes aux attendus : Si la signature d'un joueur n'est pas présente sur le document, les matchs joués par ce joueur ne compteront pas.
- Penser à communiquer aux adhérents l'adresse de la page facebook.